

Association des Intérêts du Village de Tavel

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 29 octobre 2020.

1. Salutations

Le président, Monsieur Edouard Fontannaz, ouvre la séance de l'assemblée statutaire 2020 et souhaite la bienvenue à chacun.

Il rappelle que l'assemblée générale est maintenue au vu de l'ordre du jour chargé et qu'il faut respecter les mesures sanitaires en vigueur. Chacun est prié de porter son masque et de respecter les distances. Dans ce contexte de pandémie, le verre de l'amitié est malheureusement supprimé.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'ayant été émise, l'assemblée peut se dérouler conformément à l'ordre du jour de la convocation.

Le président salue également les personnes invitées, soit Madame Irina Gote, Conseillère municipale, Monsieur Olivier Gfeller, Conseiller municipal et député, Monsieur Caleb Walther, Conseiller municipal et Monsieur Enrico Bergonzo, chef de service à la Commune de Montreux qui nous rejoindra plus tard.

Il salue également Monsieur Vincent Demaurex, nouveau pasteur de la paroisse de Clarens, le sergent-major Pierre-André Carrel de Police Riviera ainsi que Monsieur Daniel Martin, président de la société villageoise de Brent et environs.

Sont excusés : Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal, Monsieur Gérald Fankhauser, Directeur de l'Établissement scolaire de Montreux-Ouest, Monsieur Alexandre Bavone, membre du comité des Intérêts de Clarens, Monsieur Samuel Roch, Président de la société des Intérêts de Chailly- Baugy-Les Crêtes et environs, Monsieur Gérald Yersin, Président de la société des Intérêts du Vallon de Villard, Madame Dyane Sandoz et Monsieur Omar Soydan, de la société des Intérêts des Avants.

Le président fait part des noms des membres qui se sont excusés : Mesdames Marlyse Burnier, Ruth Décosterd, Eva-Violette Dillier, Francine Gudet, Micheline Maisch et Eva Wirth et Messieurs François Borcard, Georges Christin, Olivier Favrod, Alain Feissli, Pierre Quinche, Simon Rambert et Beat Schatzmann.

Le président signale que l'association a perdu deux membres durant l'année. L'assemblée observe une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Daniel Manzini, qui a été actif dans le dossier du groupe circulation et Monsieur Pierre Kuster, caissier et membre du comité pendant 16 ans. Également en pensée avec notre secrétaire, Madame Marlyse Piazzalunga, qui vient de perdre sa maman.

Le président rappelle les buts de notre association en citant l'article 1, alinéa 2 des statuts qui stipule : « En collaboration avec les autorités de Montreux, elle veille au développement harmonieux de Tavel. De plus, elle organise des animations périodiques et s'assure du bon fonctionnement du four du village ».

2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 19 avril 2019

Le procès-verbal n'est pas lu étant donné que des exemplaires sont à disposition dans la salle. Il est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur, Madame Marlyse Piazzalunga.

3. Rapport du président

Le président signale que les activités durant l'année 2019 se sont déroulées au rythme prévu. Il y a eu la fête du 1^{er} août, la fête du pain, la St-Nicolas, des concerts au Caveau du Gouverneur et l'apéro de fin d'année avec la présence de figurants de la fête des vigneron.

Suite au décès de notre caissier, Monsieur Pierre Kuster en décembre 2019, c'est notre vice-président Monsieur Raoul Bonjour qui a repris les finances en janvier 2020.

En mars 2020, nous avons eu une soirée des bénévoles pendant laquelle nous avons pu présenter le programme de la fête du village prévue en septembre. A cause du confinement, ce bel enthousiasme a été stoppé net avec comme conséquence le report de la fête en 2021 et l'annulation de la fête du pain.

Après 10 ans d'activités, les concerts au Caveau du Gouverneur ont pris fin étant donné que la famille Grand souhaite donner une autre orientation à son caveau. Durant l'année 2020, seuls 2 concerts ont pu avoir lieu. Nous tenons à remercier la famille Grand pour leur hospitalité qui a permis d'accueillir les concerts à Tavel.

Le cadeau de remerciement sera remis ultérieurement à Messieurs François Grand et à Pierre-Alain Grand étant donné qu'ils ne sont pas présents à l'assemblée.

Notre reconnaissance va également à Monsieur Olivier Burkhalter, programmateur des concerts et animateur pendant 10 ans. Cela représente quelques 80 concerts avec une fréquentation moyenne de 40 personnes par soirée pour un total de 3'200 spectateurs venant de toute la Riviera et parfois de plus loin. Le comité a fidèlement servi des verrées lors des après-concerts.

Un cadeau est remis à Monsieur Olivier Burkhalter pour le remercier de son travail et de sa passion qui nous ont permis de vivre des moments exceptionnels à Tavel.

Une suite des concerts à Tavel est envisagée dans le caveau de la famille Bertinotti. Nous allons tenter l'expérience si les conditions le permettent. Merci d'ores et déjà à Catherine et Rico Bertinotti pour leur hospitalité.

Une nouvelle réjouissante : le dossier circulation à Tavel a bien avancé et ce point important qui nous tient à cœur figure au point 9 de l'ordre du jour. Le projet sera présenté par Monsieur Enrico Bergonzo, chef de service à la Direction des travaux.

Avec les restrictions imposées, les commerces et établissements à Tavel ont fait « avec » et cela a été très apprécié. Le président remercie chacune et chacun. On relèvera le petit marché du samedi matin et la terrasse du café du Torrent. Les coups de main entre voisins ont été précieux et montrent les valeurs de la solidarité.

Le souci du comité, outre le projet circulation qui est en bonne voie, reste la mise sur pied de la Fête du village en 2021. Nous allons en reparler au point 10 de l'ordre du jour.

En attendant, le président adresse ses remerciements aux membres du comité, à chacune et chacun pour la confiance témoignée et à la Municipalité pour leur écoute et leur dialogue.

4. Approbation du rapport du président

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Caissier et des Vérificateurs des comptes

Monsieur Raoul bonjour, caissier, nous fait la lecture de son rapport. L'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente et nous clôturons les comptes avec une perte de CHF 1'589.30 due pour l'essentiel à l'amortissement des équipements, ce qui n'avait pas été fait depuis un certain temps. Le capital au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 49'971.08.

L'essentiel des entrées sont les participations de la Caisse Intercommunale des Taxe de séjour (CITS) pour un montant de CHF 4'794.95 et les cotisations des membres pour un montant de CHF 1'560.00.

Les dépenses principales sont les 11 soirées culturelles pour un montant de CHF 2'915.20 et d'autres manifestations pour un montant de CHF 605.90. L'abonnement au logiciel de comptabilité et l'accès au site Internet nous ont coûté CHF 299.60.

Monsieur Raoul Bonjour déplore le décès de notre ancien caissier Monsieur Pierre Kuster qu'il a dû remplacer au pied levé. Il remercie tout particulièrement Monsieur François Borcard qui l'a épaulé pour la reprise de la comptabilité.

Les comptes ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes Messieurs François Borcard et Olivier Blanc.

6. Approbation des comptes et des Vérificateurs

L'assemblée adopte les deux rapports à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs.

7. Elections des vérificateurs des comptes

Monsieur François Borcard est arrivé au terme de son mandat. Monsieur Olivier Blanc devient 1^{er} vérificateur et Monsieur Patrick Benedetto devient 2^{ème} vérificateur. Monsieur François Forel se propose comme suppléant et est élu par l'assemblée.

8. Election du comité

En janvier 2020, nous avons demandé à Madame Verena Kuster de nous rejoindre au comité. C'est pourquoi, nous vous proposons aujourd'hui d'élire officiellement Madame Verena Kuster en tant que membre du comité.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures, mais la réponse est négative.

L'assemblée approuve l'élection de Madame Verena Kuster à l'unanimité.

Le président signale que l'année prochaine il y aura une élection pour l'ensemble du comité. Nous aurons besoin de forces nouvelles et toute candidature sera la bienvenue.

9. Projet circulation

Le dossier circulation à Tavel a évolué positivement. A la suite du vote de l'Assemblée générale de 2019, la Commune a envoyé notre dossier au Canton qui l'a examiné selon la procédure : soit la sous-commission vitesse et la commission DGMR. Le dossier est revenu à la Commune en septembre 2020 avec un préavis favorable et avec le changement suivant :

- Zone de rencontre (20 km/h) pour le noyau du village
- Zone 30 km/h pour le reste du village.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Enrico Bergonzo, chef de service à la direction des travaux de la Commune de Montreux, qui va nous présenter le plan du village avec les propositions de zones et sa mise en application selon les étapes de la procédure.

Monsieur Enrico Bergonzo signale que la zone de rencontre (20km/h) sera appliquée pour le noyau du village, soit pour le chemin de l'Ancien-Four et la ruelle de Tavel.

La zone 30 km/h sera appliquée dans le village. La limitation 50 km/h subsistera pour la rue du Sacre du printemps et pour le chemin des Portaux (sauf pour le bas, en zone rencontre).

Il précise que les signalisations existantes « Riverains autorisés » sont maintenues partout avec une signalisation en plus au haut du chemin des Portaux.

C'est finalement un projet proche de notre projet initial qui a été accepté par le Canton.

La proposition du Canton a été publiée dans la FAO avec un délai de 30 jours pour recourir contre cette décision.

Monsieur Enrico Bergonzo signale que suite à la mise en place de la nouvelle signalisation, il faudra vérifier que les nouvelles limitations de vitesse sont respectées avec une tolérance de 25 km/h pour la zone de rencontre à 20 km/h et de 38 km/h pour la zone 30 km/h.

Les zones 20 km/h et 30 km/h seront validées au bout d'une année pour autant que les vitesses soient respectées. Si ce n'est pas le cas, des solutions de modération du trafic devront être trouvées.

Il rappelle que dans la zone 30 km/h, les véhicules sont prioritaires et c'est la priorité de droite qui s'applique. Il y a des passages pour piétons uniquement à proximité des écoles. Dans la zone 20 km/h le piéton a la priorité, la priorité de droite s'applique et il n'y a pas de passages pour piétons.

Lors de la discussion, il est relevé qu'au Chemin des Portaux et de l'Oche-Thorens, ce n'est pas seulement la vitesse, mais aussi l'importance du trafic qui pose problème.

Deux stratégies se présentent :

- 1) Demander au Canton de modifier leur projet, avec pour conséquence de recommencer la procédure à zéro
- 2) Accepter la proposition et travailler avec le service des travaux de la Commune pour trouver des solutions de modération.

Après discussion, le projet de la Commune est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

Le groupe circulation se penchera sur le sujet pour faire des propositions concrètes pour la modération du trafic. Madame Corinne Manzini va rejoindre le groupe formé de Messieurs Olivier Blanc, Hubert Diedrichs, Edouard Fontannaz, Pierre-Alain Grand qui se réunira le 18 novembre pour trouver des solutions de modération réalistes.

10. Fête du village en 2021

Pour la fête au village qui a été reportée à septembre 2021, le président signale que tous les musiciens ont accepté de se représenter en 2021. Les bénévoles également. Nous pourrions nous repositionner au printemps 2021 en fonction de la situation sanitaire. Le concept de la fête est déjà en place.

11. Infos du comité

Madame Wiebke Steffen-Tiffert présente sur écran le nouveau logo de l'association. Il est constitué d'éléments du patrimoine du village qui symbolisent l'identité de Tavel. Le projet est accueilli avec enthousiasme par l'assemblée. Le logo sera intégré dans la prochaine refonte du site internet de l'association.

Des critiques ont été émises concernant les nouvelles bennes pour végétaux. Une benne inaccessible a été remplacée et l'autre benne est pourvue d'un couvercle qui reste ouvert dans le but d'optimiser la qualité du compost et de rationaliser les transports.

Madame Irina Gote prend la parole pour signaler qu'il ne faut pas mettre de sacs en plastique dans ces bennes et qu'il y aura une campagne de sensibilisation pour récolter correctement les déchets végétaux dans ces bennes. Les bennes sont pourvues d'un couvercle pour éviter qu'en cas de pluie elles ne se remplissent d'eau.

Le vendredi 4 décembre 2020 aura lieu la décoration du sapin de Noël de Tavel. Il n'y aura pas de fête de St. Nicolas autour du sapin étant donné que les gens doivent rester debout et qu'il n'est pas prévu de places assises.

Le président propose à chacune et à chacun de mettre une lanterne à une fenêtre pour donner un air de Noël au village.

Le traditionnel apéro de fin d'année est annulé.

L'assemblée générale 2021 aura lieu au printemps si tout va bien.

12. Divers et propositions individuelles

Monsieur Olivier Gfeller nous transmet les salutations de la municipalité et nous remercie pour l'invitation. Il nous remercie également pour notre patience pour le dossier circulation et pense que cette expérience sera utile pour d'autres villages car Tavel a œuvré comme pionnier.

Il nous remercie pour l'organisation de l'assemblée générale car la tâche n'a pas dû être facile. Il relève également des actes de solidarité pendant la pandémie et nous en remercie. Il conclut en recommandant à chacun de prendre soin de soi.

Monsieur Daniel Martin apporte les salutations de l'association villageoise de Brent et environs et nous remercie pour l'invitation. Il nous avise que la traditionnelle Foire de Brent n'aura pas lieu cette année. Nous pouvons cependant aller voir une exposition de peinture à la laiterie avec des œuvres de Monsieur Giovanni Lanzi. Les fenêtres de l'Avent dans le village auront lieu en décembre.

Le président remercie également Madame Christiane Heiniger pour la mise à disposition de la salle de paroisse pour notre assemblée générale.

Le président clôt l'assemblée en souhaitant une bonne rentrée à tous, car une fois n'est pas coutume, il n'y a pas d'invitation à une verrée.

L'Assemblée est levée à 21h50

La secrétaire

Marlyse Piazzalunga

Tavel le 10 novembre 2020